



FESTIVAL ART & PASSION

DU BOIS

FESTIVAL ART & PASSION DU BOIS

16e édition — Bréville (16370)

29 & 30 août 2026

INFORMATION DU PUBLIC

PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES, VIDÉO ET SONORES

1. Prises de vues

Dans le cadre du Festival Art & Passion du Bois, l'association ARBBRE – Association Art et Bois à Bréville organise et fait réaliser des prises de vues photographiques, vidéo et, le cas échéant, sonores pendant la manifestation, sur le site du festival et ses abords immédiats.

Ces prises de vues peuvent notamment concerner l'ambiance générale du festival, les animations, les démonstrations, les expositions, les spectacles, les artisans, les artistes, les bénévoles ainsi que le public présent.

2. Finalités

Les photographies, vidéos et enregistrements réalisés ont pour finalités :

- documenter et conserver la mémoire du Festival Art & Passion du Bois ;
- valoriser et promouvoir le festival et les activités de l'association ARBBRE ;
- assurer la communication de l'association et de ses manifestations ;
- alimenter ses supports de communication : site internet, réseaux sociaux, publications, supports promotionnels et presse ;
- promouvoir les éditions présentes et futures du festival.

Les images peuvent être diffusées par l'association ARBBRE ainsi que, dans le cadre de sa communication, par les prestataires auxquels elle confie la réalisation ou la diffusion de ses contenus. Elles peuvent également, lorsque cela est lié à la promotion du festival, être relayées par les partenaires, artisans, artistes, exposants et intervenants participant à la manifestation.

3. Base légale

Pour les prises de vues générales réalisées dans le cadre de la manifestation et destinées à rendre compte de son déroulement et de son ambiance, le traitement peut être fondé sur l'intérêt légitime de l'association ARBBRE, sous réserve du respect des droits et intérêts des personnes concernées.

L'association veille notamment à ce que les prises de vues soient proportionnées aux finalités poursuivies et à ce que les personnes puissent exercer leurs droits.

4. Droit d'opposition

Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photographies ou vidéos réalisées dans le cadre du festival, vous pouvez vous opposer à la prise de vue ou demander que votre image ne soit pas utilisée, en vous signalant auprès de l'organisation ou du photographe/vidéaste présent sur le site.

Vous pouvez également exercer votre droit d'opposition par écrit auprès de l'association :

Association Art et Bois à Bréville – ARBBRE

9 rue Raymond Doussinet, 16370 Bréville

Tél. : 05 45 80 82 05

E-mail : arbre@breville.org

Lorsque cela est matériellement possible, l'organisation prendra les mesures nécessaires afin d'éviter l'utilisation d'une image identifiant une personne ayant valablement exercé son droit d'opposition.

5. Personnes volontairement mises en avant

Les personnes faisant l'objet d'une prise de vue individuelle, d'un portrait posé, d'une interview ou d'une captation réalisée spécifiquement avec leur participation font l'objet, lorsque la nature de la prise de vue et de la diffusion le nécessite, d'une autorisation individuelle adaptée.

La présente notice ne vaut pas, à elle seule, autorisation individuelle pour une personne volontairement mise en avant dans une communication spécifique.

6. Mineurs

Les mineurs dont le visage est identifiable ne font pas l'objet de prises de vues destinées à être diffusées.

Les prises de vues générales du festival sont réalisées de manière à éviter, dans la mesure du possible, l'identification des enfants.

7. Destinataires

Les photographies, vidéos et enregistrements peuvent être accessibles :

- à l'association ARBBRE ;
- à ses bénévoles et membres habilités participant à sa communication ;
- aux photographes, vidéastes, agences ou prestataires de communication mandatés par l'association ;

- aux partenaires ou médias participant à la promotion du festival, lorsque cette transmission est nécessaire à la finalité de communication.

Les contenus peuvent également être publiés sur des plateformes et réseaux sociaux utilisés par l'association. Les conditions de traitement propres à ces plateformes s'appliquent alors également.

8. Durée de conservation

Les contenus utilisés à des fins de communication sont conservés pendant la durée nécessaire à ces finalités.

Les contenus présentant un intérêt documentaire ou historique peuvent être conservés dans les archives de l'association afin de préserver la mémoire du Festival Art & Passion du Bois et de ses différentes éditions.

Les contenus qui ne présentent plus d'utilité au regard de ces finalités sont supprimés ou ne sont plus utilisés à des fins de communication, sous réserve des obligations ou nécessités légales d'archivage.

9. Vos droits

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez, selon les conditions applicables au traitement, de droits notamment :

- d'accès à vos données ;
- de rectification ;
- d'effacement ;
- de limitation du traitement ;
- d'opposition au traitement lorsqu'il est fondé sur l'intérêt légitime.

Pour exercer vos droits ou obtenir toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Association Art et Bois à Bréville – ARBBRE

9 rue Raymond Doussinet, 16370 Bréville

Tél. : 05 45 80 82 05

E-mail : arbre@breville.org

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

10. Responsable du traitement

Association Art et Bois à Bréville – ARBBRE

9 rue Raymond Doussinet, 16370 Bréville

Tél. : 05 45 80 82 05

E-mail : arbre@breville.org

Site internet : www.art-bois-breville.com

SIRET : 495 190 472 00011 — Code NAF : 9499Z

Pendant le Festival Art & Passion du Bois, vous êtes informé de la réalisation de prises de vues photographiques, vidéo et sonores.

Si vous ne souhaitez pas être photographié(e) ou filmé(e), signalez-vous auprès de l'organisation ou du photographe/vidéaste présent sur le site.